



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

PROJET DE RENOVATION URBAINE ET
SOCIALE - GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY :
AVENANT 1 AU MARCHE DE MAITRISE
D'OEUVRE SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT
AMELLER DUBOIS

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
06 avril 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés avant donné pouvoir :

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

AMERU

**PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE - GROUPE
SCOLAIRE JEAN ZAY : AVENANT 1 AU MARCHE DE MAITRISE
D'OEUVRE SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT AMELLER DUBOIS**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, le Conseil municipal a validé, par délibération en date du 29 juin 2007, le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le groupement mandaté par le cabinet AMELLER DUBOIS pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Zay.

Le projet se décomposait initialement en deux tranches :

- une tranche ferme d'un montant initial de 3 350 600 € HT, comprenant la démolition / reconstruction de l'école élémentaire, la restructuration du restaurant scolaire et la réalisation des travaux de VRD et de clôtures limitées à la périphérie des bâtiments. Cette tranche ferme comprend également l'aménagement de la rue du Clou Bouchet et notamment sa jonction avec le boulevard de l'Atlantique.
- une tranche conditionnelle d'un montant initial de 1 134 000 € HT concernant la restructuration / agrandissement de l'école maternelle et la fin des travaux d'aménagement extérieur.

Dans le cadre du projet ANRU à 5 ans, seule la tranche ferme devait initialement être réalisée.

Depuis, les nouvelles orientations de l'équipe municipale sur le projet de rénovation urbaine et sociale, incluant notamment la réhabilitation de l'école maternelle Jean Zay, ont été validées par l'ANRU et la Région.

Ainsi, la tranche conditionnelle relative aux missions de conception et de réalisation de la restructuration et de l'agrandissement de l'école maternelle peut aujourd'hui être réalisée. Cette tranche conditionnelle est fusionnée avec la tranche ferme.

De plus, le projet du groupe scolaire Jean Zay bénéficiera de crédits spécifiques dans le cadre du plan de relance, ce qui implique que les travaux doivent être engagés avant la fin de l'année 2009. Pour cela, la tranche ferme est scindée en deux phases :

- Phase 01 – VRD – cette phase comprend les missions de conception et de réalisation des travaux de voirie réseaux divers et d'aménagement de la rue du Clou Bouchet d'un montant travaux de 300 000 € HT
- Phase 02 – Bâtiments - cette phase comprend les missions de conception et de réalisation de la démolition, la reconstruction de l'école élémentaire, la restructuration du restaurant, l'agrandissement de l'école maternelle ainsi que les travaux de clôture sur la périphérie des bâtiments.

La rémunération globale provisoire de la maîtrise d'œuvre est inchangée à 662 590,98 € HT. L'enveloppe budgétaire provisoire affectée aux travaux est également inchangée à 4 484 600 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n°1 au marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER